

DEMANDE D'AIDE BAFA

Attention : cette demande doit être réceptionnée, dûment complétée, dans un délai maximum de **2 mois après la fin du cursus de formation BAFA**. Aucun recours ne sera possible.

Les bénéficiaires :

- Les parents du stagiaire domiciliés dans le Var, allocataires ou non allocataires.
- Les stagiaires orphelins ou places en famille d'accueil.
- Les stagiaires BAFA bénéficiaires de prestation pour au moins 1 enfant.

Les conditions de droits :

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € au moment de la demande.

Connaître le quotient familial : vous pouvez directement consulter votre quotient familial avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe dans [votre espace Mon Compte](#) (rubrique demander une attestation / de paiement et de quotient familial).

Le montant de la bourse :

Le montant fixé pour l'ensemble du cursus est de 400€.

L'aide sera versée, en une seule fois, directement à la famille ou au stagiaire, à la fin des 3 stages.

AUCUNE
DÉROGATION À
CES CONDITIONS
D'ATTRIBUTION
NE SERA
ACCORDÉE

1 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Les conditions relatives au stagiaire :

- Etre âgé de 17 à 25 ans.
- Etre inscrit à un stage d'approfondissement ou de qualification à l'exception des stages effectués dans le cadre d'une formation professionnelle.

Les pièces justificatives à fournir :

- Le dossier dûment complété et signé.
- Les copies des attestations **certifiant la réalisation** des 3 stages (formation générale, stage pratique et formation perfectionnement (les attestations d'inscription aux stages ne sont pas admises comme pièce justificative).

Pour les non-allocataires :

- La déclaration de situation dûment complétée et signée.
- Le relevé bancaire ou postal au NOM des PARENTS ou au NOM du STAGIAIRE pour les cas particuliers.

Les démarches :

Pour bénéficier de cette offre, vous devez :

- compléter, signer le formulaire de demande et joindre l'ensemble des pièces justificatives demandées. **Tout dossier incomplet sera retourné.**
- adresser le dossier, accompagné des pièces justificatives obligatoires, **dans un délai maximum de 2 mois après la fin du cursus de formation**, à l'adresse suivante :

au service Jeunesse et Proximité de la métropole TPM
Métropole TPM – 107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536 - 83041 TOULON Cedex 09
si la famille relève du parcours Bafa de TPM

Pour obtenir l'aide nationale Bafa de la Caf :

Une aide nationale, sans condition de ressources, d'un montant de 200 €. La demande doit être faite auprès de votre Caf, via un [formulaire spécifique](#), une fois les 3 étapes réalisées.

DBAFA



AIDE FINANCIÈRE INDIVIDUELLE DE LA CAF DU VAR

DEMANDE DE BOURSE POUR LA FORMATION DE MONITEUR

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DOSSIER ALLOCATAIRE

IDENTIFICATION DE L'ALLOCATAIRE			
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
N° de sécurité sociale		N° allocataire	
Numéro de téléphone domicile		Numéro de téléphone travail	
Adresse			

3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGIAIRE ET LE STAGE

STAGIAIRE ET STAGE	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse du stagiaire	
Nature du stage suivi <i>Indiquer le libellé clairement</i>	
Dates de début et de fin du stage	DU AU
Nom de l'organisateur du stage	
Adresse de l'organisateur du stage	

Avez-vous sollicité une bourse auprès d'un autre organisme ?

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, préciser :

Le nom de l'organisme : Le montant de la bourse :

4 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

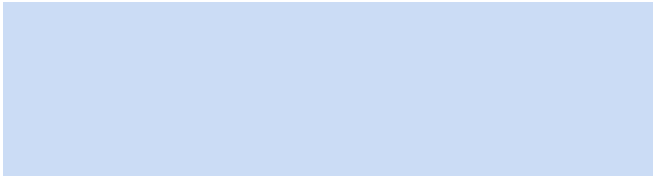
Monsieur / Madame (*Indiquer Prénom + NOM*) :

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis.

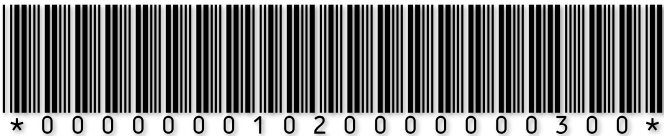
Lu et approuvé, signature

Fait à

Le



La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.262-50 à L.262-53 du code de l'action sociale et des familles - Article 441-1 du code pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L114-19 du Code de la sécurité sociale). La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses.



Attention : merci de compléter les attestations ci-dessous et de nous transmettre pour chaque formation/stage/session, **une copie de l'attestation signée**, qui vous a été fournie par l'organisme.

4 – ATTESTATIONS DE FORMATION

BAFA 1 : Session de formation générale – attestation de suivi

Le stagiaire a suivi la session de formation générale du _____ au _____

A l'organisme de formation (*nom et adresse du siège social de l'organisme*) :

Code postal et commune du lieu de la formation :

La formation générale s'est déroulée :

en internat en externat / en continu en discontinu

N° d'habilitation :

Tarif de la session de formation : _____ euros

Montant payé par le stagiaire : _____ euros

BAFA 2 : Stage pratique – attestation de suivi

Le stagiaire a suivi le stage pratique du _____ au _____

A l'organisme de stage pratique (*nom et adresse du siège social de l'organisme*) :

Code postal et commune du lieu du stage :

Le stage pratique s'est déroulé :

en centre de loisirs en centre de vacances autre, précisez :

Le stagiaire a-t-il bénéficié d'une indemnité de stage : Oui Non

Si oui, quel montant : _____ euros

BAFA 3 : Session approfondissement ou de qualification – attestation de suivi

Le stagiaire a suivi du _____ au _____

Une session : d'approfondissement de qualification

A l'organisme de la session d'approfondissement ou de qualification (*nom et adresse du siège social de l'organisme*) :

Code postal et commune du lieu de la formation :

La session d'approfondissement ou de qualification s'est déroulée :

en internat en externat / en continu en discontinu

N° d'habilitation :

Tarif de la session : _____ euros

Montant payé par le stagiaire : _____ euros

DBAFA

